

Les cliniques privées font recours contre l'État

Santé

L'association faïtière des établissements vaudois s'est décidée à s'opposer contre la clause du besoin en matière d'installation de nouveaux médecins.

Vaud Cliniques, l'Association vaudoise des cliniques privées, a décidé de recourir contre la clause du besoin en matière d'installation de nouveaux médecins auprès de la Cour constitutionnelle. Le Conseil d'État vaudois avait décidé d'appliquer cette limitation dans le domaine de la neurochirurgie.

Une nouvelle réglementation fédérale permet aux cantons de limiter le nombre de médecins dans certaines spécialités ou certaines régions. Depuis juillet, dans le canton de Vaud, les neurochirurgiens sont concernés, selon un arrêté du gouvernement.

Vaud Cliniques juge cette décision «illicite», a-t-il indiqué mercredi dans un communiqué. À ses yeux, la limitation de l'admission à pratiquer constitue une «atteinte particulièrement grave à la liberté économique du corps médical» et restreint en outre l'accès des patients aux soins.

Pour ces raisons, l'association estime que la législation cantonale devrait se fonder sur une base légale formelle, à savoir une loi votée par le Grand Conseil. Elle rappelle que le Tribunal cantonal de Bâle-Campagne a annulé une ordonnance cantonale similaire.

Étape sautée

Vaud Cliniques attend du Grand Conseil qu'il se saisisse de cette problématique. «Ses compétences législatives en la matière ont été évincées par le Conseil d'État, en dépit de l'avertissement donné par l'arrêt bâlois», écrit l'association dans un communiqué.

«Nous estimons qu'une étape démocratique essentielle a été sautée: le législateur, le Grand Conseil, aurait dû inscrire dans la loi sur la santé publique la base légale donnant au Conseil d'État la compétence de prononcer cet arrêt tout en l'encadrant», a détaillé Jérôme Simon-Vermot, secrétaire général de Vaud Cliniques.

Pour l'instant, la clause du besoin ne s'applique qu'à la neurochirurgie, mais il semble vraisemblable que les cardiologues soient réglementés à leur tour. «On touche à une spécialité, puis à une autre, puis à une autre. Cela pose entre autres un problème fondamental pour les étudiants en médecine», a-t-il dénoncé. **ATS**